

Avis n° 2024/09
relatif à l'accréditation de
l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et
de l'alimentation de Nantes-Atlantique
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

École

Nom :	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique
Sigle :	ONIRIS
Type :	Public
Académie :	Nantes
Sites de l'école :	Nantes
	Sous tutelle du ministère chargé de de l'agriculture

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/03-05

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie CPI (Nouveau cycle préparatoire intégré)

Demande de relocalisation pour la rentrée 2025 d'un cycle préparatoire intégré existant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique ;
- Vu le rapport établi Fabrice LOSSON (membre de la CTI, rapporteur principal), Jacques SCHWARTZENTRUBER (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 septembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Autorisation accordée pour relocaliser le cycle préparatoire d'une école	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Cycle préparatoire intégré de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes- Atlantique, sur le site de Nantes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	N/A	N/A

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Amender le règlement de scolarité afin de se conformer strictement aux normes ECTS (qui ne peuvent être compensables) ;
- Créer, en relation avec les élèves, les conditions d'une vie étudiante harmonieuse sur le site de Nantes ;
- Formaliser un plan d'affectation des ressources précis en lien avec la montée en charge à 40 élèves par année de cycle préparatoire sur le moyen terme.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2024.

La présidente
Claire PEYRATOUT

